

FORMATION RÉFÉRENT ENVIRONNEMENT ET LABELLISATION ENVOL OU 1.2.3ENVIRONNEMENT

mardi 17 Mars 2020 - Formation - CCI Entreprises à Mauguio
(34)

Vous souhaitez mettre en œuvre une démarche environnementale simplement et faire reconnaître votre engagement ? Participez à la formation EnVol et 1.2.3Environnement proposée par la CCI Hérault et les CCI d'Occitanie. Inscrivez-vous avant le 1er mars 2020.



PRÉSENTATION

EnVol est réservé aux entreprises de moins de 50 salariés et 1.2.3 Environnement est adapté aux entreprises de plus de 50 salariés.

La formation collective de 4 jours se veut très opérationnelle avec des outils simples peu coûteux, adaptés à la taille de chaque entreprise et des moyens humains qu'elles peuvent mobiliser. Mais il s'agit d'un réel engagement dans la durée selon le principe de l'amélioration continue.

Les entreprises engagées pourront alors **valoriser leur démarche environnementale dans leurs réponses aux appels d'offres ou vis-à-vis de leurs clients et partenaires**. D'un point de vue économique la démarche facilitera la mise en œuvre d'actions visant à réduire les impacts environnementaux mais aussi réduire les coûts de certains postes de dépenses (notamment l'énergie, les déchets ou l'eau).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Module 1 : Formation Référent Environnement - 2 jours collectifs

- Connaître les bases de l'environnement en entreprise
- Former un référent/animateur environnement capable d'animer une démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue
- Évaluer les impacts environnementaux et proposer des actions d'amélioration.

Les sociétés qui ne souhaitent pas de labellisation environnementale ou qui ne souhaitent pas mettre en œuvre de démarche environnementale d'amélioration continue peuvent suivre uniquement ce module.

Module 2 : Mettre en œuvre une démarche environnement (EnVol ou 123Environnement) -1,5 jours collectifs + 0,5 jour individuel

- Mettre en œuvre un plan d'action environnement et faire reconnaître son engagement
- Atteindre le niveau 1 du management environnemental par étapes (selon la norme NFX30/205) afin d'être prêt pour obtenir le label EnVol ou la certification 1.2.3 Environnement



[Télécharger le programme et le bulletin d'inscription de la session 2020 \(.pdf - 1.4 Mo\)](#)



COÛT

- *Module 1 seul : 770 euros nets*
- *Module 2 seul : 1020 euros nets (nécessite d'avoir suivi le module 1 ou prouver une expérience sur le thème environnement & entreprise)*
- *Module 1+2 : 1 610 euros nets*

Possibilité de prise en charge par votre OPCO - pensez à prendre en compte les délais de traitement de votre OPCO qui est de plusieurs semaines.

Ce montant n'intègre pas le coût d'adhésion au label EnVol (400 euros HT par an maximum) ou de certification 1.2.3Environnement (prix déterminé selon devis des organismes de certification)

Pour participer à cette formation, il convient de s'inscrire avant le 1er mars 2020



INFORMATIONS PRATIQUES

- Dates de la formation Référent Environnement (Module 1) : mardi 17 mars et mercredi 18 mars 2020
- Dates de la formation "Mise en œuvre d'une démarche environnement EnVol ou 1.2.3Environnement" (Module 2) : mardi 31 mars et mercredi 1 et avril 2020 (matin)
- Date formation individuelle (pour le module 2) : une demi-journée consultant à choisir avant fin juin 2020
- Lieu : CCI Entreprises - Zone aéroportuaire Montpellier-Méditerranée - Mauguio

Attention le nombre de place est limité à 10 entreprises : inscription avant le 1er mars 2020.

Contact : Christophe FERNIQUE

Tél. 04 99 515 302

c.fernique@herault.cci.fr

NOS PARTENAIRES

La formation d'accompagnement au label EnVol et à la certification 1.2.3 Environnement vous est proposée par les CCI d'OCCITANIE.

Les partenaires d'EnVol et de 1.2.3Environnement au niveau national :



Plan d'accès

Javascript is required to view this map.